

Demande d'inscription à l'Accueil Péri-Scolaire

Nom du responsable légal :

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : JJ / MM / AAAA

Ecole de Maternelle : Elémentaire :

Adresse complète:
..... Tél :

Adresse mail :

N° allocataire CAF : (7 chiffres + 1 lettre) **QF** :
(à renseigner OBLIGATOIREMENT) (Le QF de référence pour l'année 2025 est celui de Janvier 2025)

Le justificatif CAF de votre QF doit nous être fourni obligatoirement. Merci.

Merci de remplir pour l'année scolaire 2024 / 2025 une fiche de renseignements sanitaires.
Imprimé disponible en Mairie ou sur l'accueil péri scolaire.

Afin de pouvoir garantir au mieux la sécurité de votre enfant, l'inscription est obligatoire.

Matin de 07h00 à 09h00		Mars 2025 (Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)									Soir de 16h30 à 19h00	
	Lundi 3	Mardi 4	Mer 5	Jeudi 6	Vend 7	Lundi 10	Mardi 11	Mer 12	Jeudi 13	Vend 14		
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Lundi 17	Mardi 18	Mer 19	Jeudi 20	Vend 21	Lundi 24	Mardi 25	Mer 26	Jeudi 27	Vend 28		
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Lundi 31											
Matin	<input type="checkbox"/>											
Soir	<input type="checkbox"/>											

Matin de 07h00 à 09h00		Avril 2025 (Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)									Soir de 16h30 à 19h00	
		Mardi 1 ^{er}	Mer 2	Jeudi 3	Vend 4	Lundi 7	Mardi 8	Mer 9	Jeudi 10	Vend 11		
Matin		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		VACANCES		VACANCES			
Soir		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VACANCES		VACANCES		VACANCES		
	Lundi 14	Mardi 15	Mer 16	Jeudi 17	Vend 18	Lundi 21	Mardi 22	Mer 23	Jeudi 24	Vend 25		
Matin		VACANCES		VACANCES		FERIE	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Soir	VACANCES		VACANCES		VACANCES		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Lundi 28	Mardi 29	Mer 30									
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										

Afin de pouvoir garantir au mieux la sécurité de votre enfant, l'inscription est obligatoire.

✂ -----

Choisissez votre mode de règlement :

Par chèque (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)

Par chèque ANCV ou CESU préfinancés

Par carte bancaire :

Suite aux nouvelles réglementations en vigueur si vous souhaitez faire un paiement par carte bancaire merci de nous contacter au 02.38.42.15.15

A

Le

Signature :

Qui peut en bénéficier :

Les enfants d'âge maternel et élémentaire scolarisés sur la commune de Boynes, ou communes limitrophes sous réserve de disponibilité.

L'inscription à l'accueil péri scolaire de la commune de Boynes implique l'acceptation du règlement intérieur.

Lieux :

Chaque enfant sera accueilli en péri-scolaire dans le local du Centre Socio Culturel.

Centre Socio Culturel
1 place de la République
45300 BOYNES
Tél : 02.38.32.81.36

Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil péri-scolaire est ouvert en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis, sauf jours fériés.
De 07h00 à 09h00 et de 16h30 à 19h00.

Restauration :

Le goûter est à prévoir par les familles.

Conditions d'inscription et modalités de règlement :

* Les inscriptions peuvent se faire auprès de la direction de l'A.P.S. et au bureau de l'association « Cigales et Grillons », sur place ou par courrier.

Les dossiers d'inscriptions peuvent être téléchargés sur notre site Internet www.cigalesetgrillons.com.

* La date limite d'inscription est fixée au 15 de chaque mois pour le mois suivant. Toute inscription arrivant après cette date se fera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement (30 places).

Toute inscription faite doit être décommandée si l'enfant ne peut pas être présent. A défaut d'annulation, la prestation non honorée sera facturée.

***Pour le lundi, mardi : annuler le vendredi matin précédent avant 08h00**

***Pour le jeudi, vendredi : annuler le mardi matin précédent avant 08h00**

* Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année scolaire.

* Les inscriptions se font à la séance selon la fréquentation choisie (matin ET/OU après-midi).

Les tarifs s'entendent à l'heure selon la grille ci-dessous

TARIFS Horaires	Familles habitant Boynes		Familles n'habitant PAS Boynes	
	Matin et/ou Soir De 07h00 à 09h00 De 16h30 à 18h30	Soir De 16h30 à 19h00	Matin et/ou Soir De 07h00 à 09h00 De 16h30 à 18h30	Soir De 16h30 à 19h00
Tranche 1 QF de 0 à 710	1,00 € de l'heure	2,50 € la séance	2,00 € de l'heure	5,00 € la séance
Tranche 2 QF de 711 à 1000	1,30 € de l'heure	3,10 € la séance	2,60 € de l'heure	6,20 € la séance
Tranche 3 QF de 1001 à 1400	1,50 € de l'heure	3,50 € la séance	3,00 € de l'heure	7,00 € la séance
Tranche 4 QF de 1401 et +	1,80 € de l'heure	4,10 € la séance	3,60 € de l'heure	8,20 € la séance

***La facturation se fera en fin de mois suivant les présences réelles de vos enfants.
Mais l'inscription reste obligatoire.***

Paiement :

Les factures vous seront envoyées chaque fin de mois et le paiement sera à nous faire parvenir sous 8 jours. Les prestations facturées seront les présences réelles de vos enfants.

Mode de règlement et facilité de paiement :

Par chèque (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)

Par carte bancaire en fin de mois

Par chèques vacances ANCV ou TICKETS CESU préfinancés papier uniquement

En cas de difficultés financières le CCAS de votre commune est à votre disposition pour étudier toutes situations particulières

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à accueil@cigalesetgrillons.com.

* Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.